

# Un Contaminois malchanceux

Jean-François TISSOT dit VIAL septième d'une famille de douze enfants, naît le 4 décembre 1737, au hameau de Trolaz, à Contamine-sur-Arve. Son père Laurent dit Jacquet est laboureur, Marie Dufresne, sa mère est originaire de La Tour.

C'est la misère. Son frère aîné, né en 1724 restera à la maison. Jean-François apprendra le métier de "**faiseur de peignes**". Ces objets, il ira les vendre à Genève, mais aussi de ville en ville, coltinant sa "*petite basle garnie de marchandises*".

A Annecy, il rencontre une jeune veuve, Claudine ISAAC native de Fleuret en Franche-Comté. Le contrat dotal constitué par Maître Tessier, notaire, le 18 novembre 1761, précise que Joseph, fils issu d'un précédent mariage de Claudine, étant décédé à l'âge de un mois, sa mère hérite, par ricochet de son premier mari des biens meubles, immeubles

*"y compris le fonds de marchandises, tant en bijouterie qu'autres, dépendant du négoce..."*

Le patrimoine de Claudine, comprenant outre les biens cités ci-dessus ses "*habits portatifs et linges...*" estimé à 2400 livres "*de Savoye*" par Jacques Taberlet originaire de Morzine, est mis dans la corbeille de son mariage avec Jean-François.

En cas de dissolution du mariage, l'époux promet de restituer à sa femme ou à ses ayants droit ladite somme. Il hypothèque tous ses biens présents et futurs.

Quelques jours plus tard, les jeunes mariés se font réciproquement une donation, Jean-François voulant faire un voyage en Allemagne, pour son commerce, ce qui devait représenter une longue aventure assez périlleuse en ce 18<sup>e</sup> siècle.

Une requête contre ce négociant faiseur de peignes, est adressée auprès des tribunaux déjà en 1764, par des créanciers impayés.

En 1775, son bilan déposé au greffe affiche un résultat catastrophique et il confesse "en pleurant" devoir des "*sommes considérables à son marchand*".

Les affaires périclitent et, malgré la venue de cinq enfants, les époux se séparent. Claudine présente une requête auprès du Juge de Saint-Ismier (du Faucigny) qui assigne Jean-François à comparaître le 27 août 1779, dans sa maison de Trolaz, pour assister à l'adjudication de ses biens en faveur de sa femme qui voudrait récupérer le montant figurant dans le contrat de mariage.

A sept heures écoulés du matin, Tissot ne s'étant pas présenté, le notaire commence l'expertise de ses avoirs situés à Trolaz et à Mozet (la Grange Moget).

Pierre Lambert-Burnier conseiller requis, Jaques Dunant et Philippe Dunoyer, habitant tous dans la paroisse de Contamine, procèdent à l'estimation du patrimoine de Jean François, consistant outre de nombreuses pièces de terre, en "*une maison, la moitié d'une grange, un cheval poil noir, deux vaches, deux cochons, un chariot ferré, un harnais de cheval, trois lits garnis, seize draps, une garde-robe sapin, un coffre de noyer, trois pots à feu de gueuse, une coquille avec son couvert, un buffet de sapin à deux tiroirs, deux rateliers de sapin, trois haches à fendre le bois, une serpe, deux fossouz, un bechard, quatre tables, deux poêlons, un bassin à eau, une paile pour le jardin et une autre, deux toureau, un grenier couvert de thuyiles à moitié usé*", le mobilier et le bétail sont estimés à 278 livres 6 sols. Les marchandises sont restées entre les mains du mari.

Déduction faite de la taille impayée, des frais de Maître Chatrier, notaire au chef-lieu, le capital net de Jean-François s'élève 1.137 livres 7 deniers.

Comparaissant comme témoins devant le Juge Depassier à Bonneville le 19 juin 1779, Joseph Périllat et Gaspard Blanc sont unanimes à admettre que Jean-François Tissot n'a pas eu de chance : en avril 1770, il est "*presque assassiné*" vers Moellesullaz, les assassins lui volent les cinq mille francs qu'il porte sur lui. Il est alité et malade pendant trois mois et manque de perdre la vue.

Ils reconnaissent que :

*"ledit Tissot étant illitéré, le négoce qu'il faisait ne convenait qu'à des gens qui savent lire, écrire et chiffrer ce qui peut, outre la perte du bétail qu'il a fait plusieurs fois avoir contribué à l'état de déchéance où il se trouve... il y a trois ans on l'arrêta à la Capite de Chesne où il perdit sa marchandise, 700 livres et son temps..."*

Quant à Claudine, elle accuse son mari de dissipation, prodigalité et de faire de mauvaises négociations. Apparemment Jean François réapparaît puisque leur sixième enfant Joseph Marie naît le 10 juillet 1780.